



PREFET D'EURE-ET-LOIR

**Arrêté n° DRCL-BICCL-2016012-0001**

**Signé par**

**Carole PUIG-CHEVRIER, Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir**

**le 12 janvier 2016**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de l'Intercommunalité, du conseil et du contrôle de légalité**

Arrêté préfectoral portant transfert comptable de la trésorerie d'Auneau à la trésorerie de Chartres-Banlieue pour le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Francourville, Houville-la-Branche et Voise



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

**PREFECTURE**

Direction des Relations avec les  
Collectivités Locales  
Bureau de l'Intercommunalité, du Conseil  
et du Contrôle de Légalité

**Intercommunalité**

**Arrêté portant transfert comptable de la trésorerie d'Auneau à la trésorerie de Chartres-Banlieue pour le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Francourville, Houville-la-Branche et Voise**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté du Ministère des Finances et des Comptes Publics du 12 novembre 2015 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du Ministère des Finances et des Comptes Publics du 3 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 12 novembre 2015 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1631 du 1<sup>er</sup> août 1983 portant création du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) de Francourville, Houville-la-Branche, Moinville-la-Jeulin, Saint-Léger-des-Aubées, Santeuil et Voise ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1034 du 27 juin 1986 portant modification des statuts du syndicat précité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014238-0002 du 26 août 2014 portant retrait des communes de Moinville-la-Jeulin, Saint-Léger-des-Aubées et Santeuil du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Francourville, Houville-la-Branche, Moinville-la-Jeulin, Saint-Léger-des-Aubées, Santeuil et Voise ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015034-0001 du 3 février 2015 portant modification des statuts du SIRP précité ;

Considérant que le siège du syndicat susmentionné se situe à la mairie de Francourville ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

.../...



Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)

Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi sur rendez-vous exclusivement

Pour toute précision, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr) , rubrique "Dé-marches administratives"

## Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : La gestion comptable et financière du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Francourville, Houville-la-Branche et Voise, actuellement confiée au comptable de la trésorerie d'Auneau, est transférée au comptable de la trésorerie de Chartres-Banlieue (Eure-et-Loir), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 4** : En application des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** : Madame la secrétaire générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le directeur départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir et Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Francourville, Houville-la-Branche et Voise sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

Chartres le, 12 JAN. 2016

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale

  
Carole PUIG-CHEVRIER